

§

LE POINT ESSENTIEL

Décrire le quotidien, pas seulement le diagnostic

Le dossier doit montrer ce que la personne peut ou ne peut pas faire, dans quelles conditions, avec quelle aide et avec quelles conséquences lorsque cette aide manque.

Droits et démarches

Un diagnostic d'autisme, de TDAH ou des deux n'ouvre pas automatiquement une allocation ou une carte. Les droits dépendent surtout du retentissement dans la vie réelle, des besoins de compensation et des critères de chaque dispositif.

01

Le droit est individualisé

Deux personnes avec les mêmes diagnostics peuvent obtenir des décisions différentes si leurs besoins, leur autonomie et leur environnement ne sont pas les mêmes.

02

Un dossier peut couvrir plusieurs demandes

Le formulaire MDPH peut servir pour l'AAH, l'AEEH, la PCH, les CMI, la RQTH, des orientations et certains besoins de scolarisation.

03

Les aidants ont aussi des droits

Congés, AJPA, retraite, dédommagement PCH, répit ou droits des parents peuvent être concernés selon la situation.

À RETENIR

Le dossier administratif traduit le diagnostic en situations concrètes. Une aide déjà fournie par un proche ou un système très organisé doit être décrite, car elle peut masquer le niveau d'aide réellement nécessaire.

LE DOSSIER DOIT ÊTRE LISIBLE ET CONCRET

Construire un dossier MDPH lisible

Un même dossier peut regrouper plusieurs droits.

MDPH / MDA

Point d'entrée

Reçoit le dossier et organise l'évaluation.

CDAPH

Décision

Décide de nombreux droits et orientations.

CAF / MSA / DÉPARTEMENT

Versement

Les organismes payeurs varient selon la prestation.

Les parties du formulaire à relier à la vie réelle

A Identité et situation administrative

B Vie quotidienne et autonomie

C Vie scolaire ou étudiante

D Situation professionnelle

E Droits et prestations demandés

F Vie de l'aidant familial

UNE MÉTHODE SIMPLE

**Situation → difficulté → fréquence
→ aide → conséquence**

- **Situation** Prendre un rendez-vous médical.
- **Difficulté** Téléphone, choix du créneau, anticipation.
- **Fréquence** À chaque rendez-vous non routinier.
- **Aide** Un proche recherche, appelle et note.
- **Sans aide** Report ou rendez-vous manqué.

Décrire ce qui est réellement difficile

FONCTIONS EXÉCUTIVES

Démarrer, séquencer, prioriser, estimer le temps, reprendre après une interruption.

TEMPS ET TRANSITIONS

Arriver à l'heure, préparer un trajet, quitter un hyperfocus, absorber un changement.

SENSORIALITÉ

Salle d'attente, transports, bruit, lumière, odeurs ou contacts.

COMMUNICATION

Téléphone, consigne implicite, demande inattendue, conflit administratif.

AUTONOMIE QUOTIDIENNE

Repas, hygiène, traitements, budget, courrier, courses, sécurité.

AIDE INVISIBLE

Préparation d'un proche, rappels, récupération et conséquences lorsque l'aide manque.

LES DISPOSITIFS NE RÉPONDENT PAS AU MÊME BESOIN

AAH, PCH, CMI et RQTH

AAH

1 041,59 € max

Revenu minimal sous conditions

À taux plein depuis avril 2026 pour une personne sans autres revenus. Pour un taux d'incapacité de 50 à moins de 80 %, une restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi est notamment examinée.

MVA

104,77 € / mois

Complément sous conditions

Peut s'ajouter dans certaines situations à l'AAH, notamment avec un taux d'incapacité d'au moins 80 %, un logement indépendant, une aide au logement et l'absence de revenu d'activité.

PCH - compenser les besoins

- Aide humaine, aides techniques, logement ou véhicule, transport et certaines dépenses spécifiques.
- Le « soutien à l'autonomie » peut viser planification, organisation, démarrage, temps, déplacements et interactions.
- Jusqu'à 3 heures par jour peuvent être prévues dans ce cadre, sans automatisme.

CMI - trois mentions différentes

Priorité

Station debout difficile.

Invalidité

Perte d'autonomie importante.

Stationnement

Marche limitée ou accompagnement nécessaire pour les déplacements.

RQTH

Reconnaissance administrative

Facilite l'accès à l'emploi, au maintien en emploi, à la formation et à certains dispositifs de compensation. Ce n'est pas une allocation.

À RETENIR

Le taux d'incapacité n'est pas un « pourcentage d'autisme ».

Il s'agit d'une notion administrative construite à partir du retentissement et du guide-barème.

AVANT DE DÉPOSER

Relier chaque demande à un besoin concret. « J'ai un TSA et un TDAH » ne dit pas si la difficulté concerne le revenu, l'aide humaine, la mobilité, l'emploi ou l'autonomie quotidienne. Le dossier doit montrer le lien entre la situation vécue et le droit demandé.

POUR LES MOINS DE 20 ANS

AEEH, PCH et scolarité

AEEH**153,01 € / mois****Allocation de base - avril 2026**

Versée sans condition de ressources lorsque les conditions sont réunies. Six catégories de complément existent selon les dépenses, l'aide humaine et les conséquences sur l'activité du parent.

Compléments**6 catégories****Un niveau ne décrit pas le diagnostic**

Le niveau dépend du dossier et des critères administratifs. Il ne s'agit pas d'une échelle de « sévérité » du TSA ou du TDAH.

Quand la PCH de l'enfant est possible

- L'enfant bénéficie de l'AEEH.
- Il ouvre droit à un complément d'AEEH.
- Les critères fonctionnels d'accès à la PCH sont remplis.
- La famille compare les scénarios avant de choisir.

Le droit d'option

- AEEH de base + complément.
- AEEH de base + PCH.
- Certaines combinaisons existent pour logement, véhicule et surcoûts de transport.
- La MDPH doit permettre un choix éclairé.

SCOLARITÉ**Décrire les besoins**

Les aides scolaires et les aménagements ne découlent pas automatiquement du diagnostic. Le dossier doit montrer les obstacles rencontrés et les compensations nécessaires.

PARTIE F**La vie de l'aidant**

Facultative, elle permet de décrire le temps d'aide, les contraintes, les conséquences professionnelles et familiales et les besoins propres de l'aidant.

UN POINT À NE PAS CONFONDRE

La « PCH parentalité » est destinée au parent qui est lui-même en situation de handicap et qui a besoin d'une compensation pour s'occuper de son enfant de moins de sept ans. Pour un parent aidant parce que son enfant est handicapé, on regarde plutôt l'AEEH, ses compléments, la PCH de l'enfant, l'AJPP ou l'AJPA selon la situation.

RECONNAÎTRE L'AIDE QUI NE SE VOIT PAS TOUJOURS

Les droits des aidants

L'aide peut prendre la forme de rappels, démarches, préparation des déplacements, gestion des imprévus, accompagnement, organisation ou soutien pendant les surcharges. La rendre visible est essentiel.

PARTIE F DU DOSSIER**Décrire le rôle**

Préciser les actions, leur fréquence, leur durée et ce qui se passerait sans elles.

CONGÉ PROCHE AIDANT**Réduire ou suspendre l'activité**

Le congé permet, sous conditions, de dégager du temps pour aider un proche.

AJPA**66,66 € / jour en 2026**

Elle peut compenser une partie de la perte de revenus, dans les limites de jours prévues par le dispositif.

PCH - AIDANT FAMILIAL**Dédommagement possible**

Lorsque l'aide humaine PCH est ouverte et que ce mode d'aide figure dans le plan de compensation.

ASSURANCE VIEILLESSE**AVA depuis 2023**

Elle peut permettre, sous conditions, de valider des trimestres pendant certaines périodes d'aidance.

RÉPIT**Préserver la possibilité de tenir**

Relais à domicile, accueil temporaire, séjours ou plateformes de répit peuvent être recherchés localement.

Parents aidants - autres dispositifs

- Congé de présence parentale lorsque la situation exige une présence soutenue et des soins contraignants.
- AJPP possible sous conditions pendant certains jours de congé.
- AEEH, complément ou PCH de l'enfant selon le dossier.

Préparer un dossier relais

- Contacts utiles, traitements, allergies et informations essentielles.
- Routines importantes, communication efficace et déclencheurs de surcharge.
- Démarches en cours, échéances et personnes à contacter.

NE PAS ATTENDRE LA RUPTURE DE DROIT

Renouveler, contester et vérifier

La notification reçue est le document de référence. Elle indique les droits accordés, leurs dates et, en cas de désaccord, les voies et délais de recours.

1

Relire la notification

Noter la date de fin de chaque droit.

2

Actualiser les faits

Décrire les évolutions et nouvelles aides.

3

Garder les preuves

Copie du dossier, dépôt, bilans, échanges.

4

Signaler les changements

Situation familiale, emploi, adresse, revenus.

En cas de refus ou d'accord partiel

1

Comprendre la décision

Comparer la demande, le motif et ce qui a été accordé.

2

Utiliser le recours prévu

Un RAPO est nécessaire pour de nombreuses décisions avant le contentieux.

3

Respecter le délai

Le courrier indique à qui écrire et dans quel délai. Deux mois est fréquent, mais il faut suivre la notification.

Avant d'envoyer un dossier MDPH

✓

Formulaire daté et signé, certificat médical de moins de 12 mois.

✓

Exemples concrets dans la partie vie quotidienne.

✓

Demandes de droits cohérentes avec les besoins décrits.

✓

Aides des proches et partie F envisagées.

✓

Copie intégrale du dossier et preuve de dépôt conservées.

✓

Dates d'échéance enregistrées dans un calendrier.

Pour aller plus loin

Dossier complet, sources officielles et mises à jour sur audhd-info.fr/droits-et-demarches

À garder en tête

Les règles et montants peuvent évoluer. Cette fiche est une information générale et ne remplace pas l'examen individuel d'un dossier.



Scanner pour ouvrir